

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

Délibération n° D-2016-98

Subventions aux associations culturelles

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/03/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 11/04/2016

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Excusés :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Pôle Vie de la Cité

Subventions aux associations culturelles

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants à souscrire avec les associations selon le tableau ci-dessous ;

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

<i>Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Aline & Compagnie	10 000 €
Le Chant de la Carpe	12 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les avenants.

Madame Yvonne VACKER, Messieurs Romain DUPEYROU et Elmano MARTINS, Conseillers municipaux n'ont pas pris part ni au débat ni au vote

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	3
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ASSOCIATION ALINE & COMPAGNIE**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 4 avril 2016, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

D'une part,

ET

L'association Aline & Compagnie, représentée par Madame Muriel WIBAUX, en qualité de Présidente, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée l'Association,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1

L'article 4 est modifié comme suit :

4.1 – Subvention 2016

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 de la convention, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, une subvention est attribuée à l'association « Aline & Compagnie ».

Cette subvention s'élève à 10 000 € pour l'année 2016.

4.2 – Modalités de versement

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois à l'issue du Conseil municipal du 4 avril 2016 par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association, au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Aline & Compagnie
La Présidente

Muriel WIBAUX

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée



Christelle CHASSAGNE

19



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ASSOCIATION LE CHANT DE LA CARPE**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 4 avril 2016, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

D'une part,

ET

L'Association Le Chant de la Carpe, représentée par Monsieur Francis VACKER, en qualité de Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'Association,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1

L'article 4 est modifié comme suit :

4.1 – Subvention 2016

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 de la convention, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, une subvention annuelle de fonctionnement est attribuée à l'association Le Chant de la Carpe.

Cette subvention s'élève à 12 000 € net pour l'année 2016.

4.2 – Modalités de versement

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois à l'issue du Conseil municipal du 4 avril 2016 par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association, au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'association Le Chant de la Carpe
Le Président

Francis VACKER

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée



Christelle CHASSAGNE

Niort, le 25 AVR. 2016

Madame Muriel WIBAUX
ALINE
Maison des Associations
12 rue Joseph Cugnot
79000 NIORT

Objet : Subvention 2016

Direction Animation de la Cité

Service Culture

Votre interlocuteur :
Jacqueline BONNANFANT
Tél. :
05.49.78.74.15
Références :
2016_00168
Pièces jointes :

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous informer que, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal du **04/04/2016** a validé l'avenant à la convention d'objectifs entre la Ville de Niort et votre association.

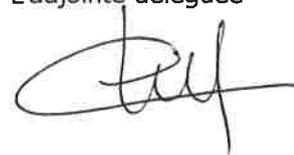
En application de ce partenariat, une subvention d'un montant de **10 000,00 €** vous a été attribuée. Elle sera versée à l'association et lui sera acquise dans le cadre du respect des engagements respectifs prévus dans la convention de partenariat.

Je vous rappelle les obligations, d'une part, d'utiliser la charte graphique que vous pouvez obtenir auprès de la Direction de la Communication et, d'autre part, de valoriser l'aide consentie.

Ces exigences sont détaillées dans le texte de la convention dont je vous adresse ci-joint un exemplaire.

Je vous remercie pour votre investissement au cœur des activités qui concourent à la citoyenneté dans notre ville et je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour Monsieur le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'adjointe déléguée



Christelle CHASSAGNE

VILLE DE NIORT



Niort, le 25 AVR. 2016

Monsieur Francis VACKER
LE CHANT DE LA CARPE
Maison des Associations
12 rue Joseph Cugnot
79000 NIORT

Objet : Subvention 2016

Direction Animation de la Cité

Service Culture

Votre interlocuteur :
Jacqueline BONNANFANT
Tél. :
05.49.78.74.15
Références :
2016_00169
Pièces jointes :

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal du **04/04/2016** a validé l'avenant à la convention d'objectifs entre la Ville de Niort et votre association.

En application de ce partenariat, une subvention d'un montant de **12 000,00 €** vous a été attribuée. Elle sera versée à l'association et lui sera acquise dans le cadre du respect des engagements respectifs prévus dans la convention de partenariat.

Je vous rappelle les obligations, d'une part, d'utiliser la charte graphique que vous pouvez obtenir auprès de la Direction de la Communication et, d'autre part, de valoriser l'aide consentie.

Ces exigences sont détaillées dans le texte de la convention dont je vous adresse ci-joint un exemplaire.

Je vous remercie pour votre investissement au cœur des activités qui concourent à la citoyenneté dans notre ville et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour Monsieur le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'adjointe déléguée

Christelle CHASSAGNE